



SYNDICAT DES EAUX DE FISMES
CONSEIL SYNDICAL
Mercredi 2 avril 2025

Nombres de conseillers : En exercice : 32 Présents : 19 Votants : 25
--

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à dix-huit heures quinze, les délégués des Communes membres du Syndicat des Eaux, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Fismes, sous la présidence de M. Charles GOSSARD, Président.

Présents : Monsieur Charles GOSSARD, Madame Claude JORIS, Monsieur Éric GEORGELIN, Madame Jacqueline LOPATA, Monsieur Claude CUGNET, Monsieur Bertrand BOILLY, Monsieur Vincent BENNEZON, Monsieur Pierre CATTARIN, Monsieur Francky CARON, Monsieur Philippe HENRION, Monsieur Sébastien MERCIER, Monsieur Philippe SALMON, Monsieur Marcel VERGEZ, Monsieur Joël LEBOURCQ, Monsieur Thierry COULVIER, Monsieur Christophe BLOT, Monsieur Pascal HURTAUX, Monsieur Raphaël PREVOT, Monsieur Joanne DEGOUVE, Monsieur Alain LALLEMENT

Excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Emeric FERDANDEZ, Madame Angéline LIVA, Monsieur Laurent PREVOST, Monsieur Jacques DAUGER, Monsieur Sébastien PRIMAULT, Monsieur Éric POTELLET, Monsieur Arnaud NININ

Excusés sans avoir donné pouvoir : Monsieur Jean-Marc CHAPELET, Monsieur Frédéric FLEURY

Absents : Madame Laure GAILLARD, Madame Sylvie DAUPHIN, Monsieur Pascal HARLAUT

Délibération N° 25-07

Examen et vote du compte administratif 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M.49,

Considérant qu'il appartient au Conseil syndical de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après examen, Monsieur le Président ayant quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur Bennezon, Vice-Président, propose au Conseil Syndical d'adopter le Compte administratif 2024 tel qu'il est présenté :

Section d'exploitation :

- Recettes 2024	390 385,71 €
- Dépenses 2024	569 138,43 €
- Résultat reporté 2023	+ 402 029,84 €
- Résultat cumulé	+ 223 277,12 €

Section d'investissement :

- Recettes 2024	466 001,00 €
- Dépenses 2024	80 396,04 €
- Résultat reporté 2023	+ 66 281,50 €
- Résultat cumulé	+ 451 886,46 €
- Restes à réaliser Dépenses	68 299,57 €
- Restes à réaliser Recettes	0,00 €
- Résultat d'investissement	+ 383 586,89 € (y compris restes à réaliser)

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité,
- d'adopter le compte administratif tel que présenté.

Votes : pour : 25, contre : 0, abstention : 0

Nomenclature : 7.1

Pour extrait conforme,
Charles GOSSARD
Président du Syndicat des eaux
de Fismes

